

---

## **AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2023) (AO-588)**

---

### **LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le paragraphe d) de l'article 29 de la sous-section II du chapitre II du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* (AO-588) est modifié :
  - par l'ajout, au paragraphe d), de la lettre « s » au mot « centre »;
  - par le remplacement des mots « 28 février 2023 » par les mots « 31 août 2023 »;
  - et par le remplacement du nombre « 750 » par le nombre « 380 ».
2. Le présent règlement modifie le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* (AO-588) pour en faire partie intégrante.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX AVRIL 2023.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	14 mars 2023
Adoption du premier projet de règlement :	14 mars 2023
Adoption du règlement :	4 avril 2023

---

Dossier 1235069011

DOCUMENT ANNEXÉ À LA  
RÉSOLUTION CA23 16 0XXX  
DU XX AVRIL 2023